COMITE DE CONCERTATION DE BASE

**Procès-verbal de la réunion du 22 novembre 2016**

*Présents :*

Délégation de l’autorité : C. PISANI, Présidente, G. CLAES, K. CLAES, A. SCHOETERS, P. SUPPLY

Délégation de la CGSP : Y. BOUMAL, G. DE DEYNE,

Délégation de la CSC-Services publics: M. RIQUET, S. SCORY

Délégation du SFLP : M. RENAUX

Conseiller en prévention : W. SWALUS

Secrétaire : J. VERHEYEN

*Experts invités :*

*F. FRANCKEN, D. VAES*

*Excusés :*

J.-C. VANCOPPENOLLE, E. WARNER, P. GROOTAERT, G. DEWULF, K. GOSSEY

La Présidente ouvre la réunion à 14h et souhaite la bienvenue aux participants. L’affiliation de Madame M. RENAUX et de Monsieur S. SCORY a été annoncée précédemment par mail. Madame D. VAES siègera dorénavant aussi en tant que membre du SFLP. Monsieur F. FRANCKEN siègera en tant que militant pour Gulledelle. Leur participation doit encore être communiquée de manière officielle par le Secrétaire permanent à la Présidente.

La Présidente demande si les membres souhaitent ajouter des points à l’ordre du jour.

**1. Approbation de l’ordre du jour**

Monsieur SCORY a envoyé quelques points d’agenda par mail, ceux-ci seront repris dans le point divers ou le cas échéant, traités dans les points HR, Security, Prévention ou Services techniques. Monsieur BOUMAL souhaite ajouter un point dans les Divers concernant les deux jours de congés pour compenser les retards. Monsieur RIQUET souhaite ajouter un point sur les vestiaires/réfectoire du SGB.

L’ordre du jour est approuvé.

**2. Approbation du procès-verbal du 10 novembre 2015**

Le projet de procès-verbal a été préalablement envoyé aux membres du Comité de concertation de base. La Présidente demande s’il y a des remarques. Il n’y a pas de remarques, le procès-verbal est donc approuvé.

Monsieur SCORY propose d’approuver les procès-verbaux par procédure écrite et donc de fixer un délai pour envoyer et approuver les procès-verbaux du Comité de concertation de base. Les membres présents marquent leur accord. Comme période d’essai, un délai de deux semaines est décidé pour respectivement la rédaction et l’approbation.

**3. Points HR**

**3.1 Règlement de travail**

Le règlement de travail doit être modifié conformément à quelques nouvelles réglementations légales. La version à approuver a été envoyé auparavant aux membres, les modifications sont indiquées en jaune.

Les nouveaux représentants syndicaux font remarquer qu’un certain nombre de points ne sont pas clairs ou trop vastes et qu’il y a des différences entre la version néerlandophone et francophone. Ces dernières sont surtout dues à des erreurs de traduction.

Les membres parcourent les points qui ne sont pas clairs et proposent des amendements. Il s’agit d’adaptations entre autres dans les articles 8, 11, 32 et dans l’annexe 1. Les membres peuvent envoyer leurs propositions d’adaptation de texte à Madame SCHOETERS.

Une version du règlement de travail avec ces adaptations sera envoyée aux membres par e-mail pour approbation.

L’annexe 4 sur la composition du Comité de concertation de base doit aussi être adaptée. Il est demandé aux membres d’envoyer les noms et coordonnées par mail à la secrétaire du Comité. L’annexe sera adaptée conformément. L’adaptation d’un membre de la délégation de l’autorité aura également lieu, il s’agit du remplacement d’un membre qui part à la pension le 1er janvier 2017.

**3.2 Plan de personnel**

Les membres ont reçu un mémo sur l’élaboration d’un plan de personnel 2016-2017. Il s’agit ici uniquement d’actions structurelles.

**3.3 Autres points HR**

• Dans le cadre des cycles d’évaluation, il est précisé que la mention ‘exceptionnel’ n’est attribuée que dans des cas très exceptionnels, la mention est de plus limitée dans le temps. Quelques personnes sont frustrées car elles n’ont pas obtenu cette mention alors qu’elles pensaient devoir l’obtenir. Il est expliqué que certaines consignes sont à suivre entre autres en fonction du niveau dans lequel on se trouve.

A la demande de la délégation syndicale, une analyse sera faite sur les cycles d’évaluation. Celle-ci sera réalisée et envoyée fin janvier, début février et portera sur trois années complètes.

• Egalité des chances : Monsieur SCORY demande d’indiquer clairement lors de la rédaction d’offres d’emploi homme/femme égalitairement. Il faudrait ajouter (H/F/X) et une phrase explicative au début de la vacance d’emploi. Un exemple : “*Quelques mots dans cette description de fonction sont rédigés au masculin pour une meilleure lisibilité, mais la fonction s’adresse aussi bien aux hommes qu’aux femme*s”. Le service HR va en tenir compte lors de la rédaction des postes vacants.

• Respect de la vie privée : Monsieur SCORY est d’avis que le tableau de bord des présences, disponible sur extre.naturalsciences.be, est une infraction grave à la vie privée des collaborateurs étant donné que. Il est expliqué que l’outil sert uniquement comme accessoire pour indiquer si un collaborateur est présent ou non dans le bâtiment. Le motif de l’absence n’est pas visible dans le tableau de bord. On va examiner avec l’ICT s’ il est possible de donner l’accès uniquement via un login et mot de passe ou d’ajouter l’outil dans Primetime (et donc login et mot de passe requis).

**3.4** Monsieur SCORY donne un bref aperçu de la réunion entre les syndicats et le Cabinet Elke Sleurs. L’arrêté sur les prestations exceptionnelles (‘alias l’arrêté du régent”), l’autonomie des ESF et le statut des contractuels scientifiques ont entre autres été discutés.

- Une prolongation de l’arrêté du régent a été demandée, l’actuel se terminant le 1er janvier 2017. Le Cabinet prend note de cette demande, mais aucune préparation n’a encore été faite.

- L’autonomie a été discutée durant une réunion inter-cabinets. Beaucoup de choses sont encore à fixer, il y a eu peu de réponse claire sur les questions relatives au statut, aux clusters, ect.

- il n’y a pas de nouvelles officielles non plus à l’IRSNB sur l’état d’avancement de cet arrêté.

*Madame A. SCHOETERS quitte la réunion.*

**4. Rapport du Conseiller en prévention**

Monsieur SWALUS explique son rapport à l’aide d’une présentation qui sera ajoutée à ce procès-verbal en tant qu’annexe. Il mentionne que la présentation est disponible sur le share, ainsi que les autres documents en rapport avec la prévention, la sécurité et le bien-être.

Monsieur SWALUS donne un aperçu des points suivants : indicateurs 2015, plan d’action annuel 2016 (PAA 2016), personne de confiance, visites du médecin du travail, Ohsas18001, plan d’action annuel 2017 (PAA 2017).

Le plan d’action annuel 2016 se trouve sur le share. Monsieur SWALUS donne le lien et donne des explications sur la liste d’aperçu. Toutes les actions ont été reprises dans cette liste, il y a encore des points d’attention pour l’an prochain. Le PAA 2016 a été signé par les directeurs opérationnels.

Madame Els MONTEYNE est candidate pour devenir personne de confiance pour le site Ostende (DO Milieux Naturels) qui est aussi son lieu de travail. Madame MONTEYNE deviendrait la cinquième personne de confiance de l’IRSNB. Sur le site Ostende, il n’y pas de personne de confiance présente en permanence.

Monsieur SWALUS demande si les membres sont d’accord avec cette nomination. Les membres sont d’accord. L’annexe concernée du règlement de travail sera adaptée conformément.

Monsieur SWALUS propose d’envoyer le plan d’action annuel 2017 aux membres par e-mail et de le laisser valider par procédure écrite (e-mail). Il en donne déjà les priorités (voir ppt) et demande aux membres s’il manque des points d’attention.

Monsieur SCORY demande si un exercice d’évacuation peut aussi être organisé sur le site Gulledelle.

Un incident récent montre que la procédure de premiers secours n’est pas suffisamment connue et qu’il est urgent de la rappeler. Le numéro d’urgence 555 devrait être mieux connu. Monsieur SWALUS mentionne que c’est pour cette raison que les premiers secours sont repris dans son PAA 2017. Une procédure spécifique est demandée pour Gulledelle et Ostende.

Monsieur BOUMAL fait remarquer que les portes incendie sont de plus en plus souvent bloquées contre la fermeture. Et qu’il y a toujours des personnes qui fument dans la cage d’escalier. Il insiste sur les dangers de cela et demande si le personnel peut être sensibilisé. La Présidente en prend note mais l’action est difficile tant que personne n’est pris sur le fait. Il va falloir faire preuve d’innovation pour sensibiliser le personnel.

**5. Rapport des services techniques**

Monsieur CLAES donne un état des lieux.

. Les déménagements internes afin de faire de la place pour les collaborateurs de Gulledelle sont terminés. La Régie des Bâtiments commence les travaux en 2017. Fin 2017 (les trois derniers mois), tous les travaux de rénovation devraient être terminés, les collaborateurs du site Gulledelle pourront alors déménager vers le site Vautier.

. Il y a toujours du retard dans le traitement des tickets helpdesk pour les interventions des services techniques. Le nombre a déjà diminué.

. Ascenseurs : l’appel d’offres a été publié. Le monte-charge actuel sera conservé jusqu’à la fin des travaux de rénovation. Les ascenseurs de personnes seront remplacés en premier.

. Les travaux dans le Dinocafé (HORETO) se déroulent bien. Le Dinocafé pourra sans doute déjà rouvrir la semaine prochaine (semaine 48).

. Les travaux dans l’aile Couvent continuent. Il y aura un tunnel entre l’aile Couvent et la cour. Ces travaux causeront entre autres des nuisances sonores pour le public et le personnel. Il y aura aussi des modifications pour les livraisons via la rue Vautier 31. Une communication pour tous les concernés est en préparation.

Monsieur SCORY mentionne que le personnel du site Gulledelle se sent peu impliqué dans la problématique du déménagement et cela forme une grande préoccupation. Les collaborateurs sont trop peu au courant du projet et connaissent par exemple uniquement les plans (pas clairs) qui ont été envoyés précédemment par mail. Il y a des questions sur la grandeur des locaux, qui fait le déménagement (emballage, etc.), quel mobilier doit être emporté, etc. Les informations communiquées lors des réunions de liaison mensuelles ne parvient pas toujours à l’ensemble du personnel. . Il faut « écouter » les préoccupations du personnel.

Monsieur CLAES fait savoir qu’une visite sur place n’est pas possible, le chantier n’est pas accessible et ne donne aucune indication sur la répartition des étages après les travaux. D’ici quelques mois (mai-juin), il y aura plus de clarté et des informations concrètes pourront alors être données sur qui, quoi, comment. Une enquête de mobilité ne devrait pas être très utile, les collaborateurs savent déjà à quelle adresse ils vont déménager. Les résultats ne devraient pas influencer le projet.

Le problème que Monsieur RIQUET cite sur le réfectoire du SGB ne doit pas être discuté à une réunion de concertation, il s’agit d’une affaire ‘quotidienne’ pour laquelle il faut faire un ticket helpdesk. Le problème n’a cependant pas été communiqué à Monsieur CLAES ou ses services.

**6. Rapport du Security Manager**

Madame CLAES donne un aperçu. Beaucoup de choses se sont passées depuis la réunion précédente.
Le personnel a suivi une formation sur la gestion des agressions.

Après les attentats de Paris, fin 2015, des détecteurs de métaux ont été placés à l’entrée de l’Institut, des mesures de sécurité spéciales étaient en vigueur. La Présidente donne un aperçu depuis le lock-down.

On recherche des moyens pour soulager le personnel dans les salles afin de mettre du personnel au détecteur de métaux. Une proposition de surveillance des salles du Museum a été rejetée par le Cabinet Sleurs. Pour une sécurité à long terme du portique de détecteur de métaux, 5 ETP sont nécessaires, un financement récurrent est donc recherché.

**7. Divers**

Monsieur BOUMAL demande si les deux jours de congé supplémentaires en compensation des grèves, retards de train, … peuvent être reportés à l’année prochaine. Ce n’est pas le cas. Les jours peuvent bien être pris avant que les jours réguliers de la période de congé N-1 ne soient épuisés et ce, en transférant les 2 jours vers le solde mensuel du collaborateur.

**Avis motivé**

* **La désignation de Madame Els Monteyne en tant que personne de confiance pour le site Ostende de la DO Milieux Naturels est approuvée.**
* **Le PAA 2017 sera envoyé aux membres par mail de sorte qu’ils puissent donner leur avis par écrit.**

Il n’y a plus de point à l’ordre du jour. La Présidente remercie les membres pour leur venue et clôture la réunion à 17h25. La prochaine réunion aura lieu en mars, la date sera déterminée via un Doodle.

Jacqueline Verheyen Camille Pisani

secrétaire présidente